



Merci Monsieur Mallot !

Merci pour avoir, par le biais de votre commentaire relatif à notre communiqué, dévoilé votre vrai visage que vous tentez de masquer par votre statut d'élu se targuant d'avoir fait passer un vœu pour apporter un regard différent sur un domaine trop complexe pour vos concitoyens. Vous les prenez pour qui vos concitoyens ?

La vérité c'est que vous validez cette décision "brutale" de fermeture de la chirurgie : "la décision ministérielle n'est pas dénuée de sens" osez-vous écrire. Autrement dit elle en a un. Autrement dit vous cautionnez cette décision. Merci de dire publiquement ce que le Codef avait compris depuis longtemps. Et comme pour enfoncer le clou et en même temps fustiger tous ceux qui œuvrent pour le retour de la chirurgie ambulatoire, vous ajoutez que "tous les professionnels de santé savaient qu'on ne r'ouvre pas un bloc opératoire **sans en mesurer le réel enjeu.**"

C'est quoi ce réel enjeu ? Et les professionnels en question étaient-ils tous d'accord pour le fermer ce bloc opératoire avant de s'interroger sur le réel enjeu de sa réouverture ? Sans en mesurer les réelles conséquences ? Ces professionnels avaient-ils désavoué la direction de l'époque, lorsqu'elle prenait position pour son maintien comme nous l'avons rappelé dans notre lettre à Madame Buzyn ? L'un d'entre eux n'avait-il pas parlé de gâchis devant les caméras de FR3 ? Ou étiez-vous à ce moment là ?

"La loi santé est intransigeante avec les critères de qualité et de sécurité et heureusement, sinon nous serions exposés en tant que patient, c'est évident" dites vous. Sidérant, car vous laissez entendre que la réouverture du bloc aurait pu nous mettre en danger ? Merci de nous dire que cette interprétation est erronée.

La loi santé parlons en. Elle prolonge le travail de sappe du service public de santé introduit par la loi HPST. Et nous ne sommes pas les seuls à nous inquiéter du concept d'hôpital de proximité qu'elle introduit.

Les sénateurs et sénatrices du groupe communiste, républicain et écologiste viennent de déposer une proposition de loi visant à modifier la loi « organisation et transformation du système de santé » et qui reconfigure l'offre hospitalière autour de la gradation des soins en trois niveaux : les soins de proximité, les soins spécialisés, les soins ultra spécialisés.

Selon eux " le gouvernement entend ainsi labelliser 500 à 600 hôpitaux de proximité , mais la communication est trompeuse. Car loin de créer de nouvelles structures, cette réforme vise en réalité à transformer des établissements existants en « hôpitaux de proximité » en les réduisant à de véritables coquilles vides, privés de leurs services essentiels et, par conséquent, de bon nombre de leurs lits. Ils exerceront, seulement à titre obligatoire, une activité de médecine et, de façon dérogatoire, au bon vouloir des directeurs ou directrices d'ARS, une activité de soins de suite et de réadaptation, notamment. Pas de maternité, pas de service d'urgence, des hôpitaux réduits au strict minimum ! Moins d'actes techniques, c'est moins d'actes rémunérateurs : avec la tarification à l'activité, c'est la préparation de déficits systémiques."

Si vous voulez en savoir plus, approfondir "le regard" de ces élus de la République sur cette proposition de loi* visant à redéfinir les missions des hôpitaux de proximité, vous pourrez consulter les liens ci-dessous. Vous verrez également qu'ils n'ont pas oublié le financement des mesures structurelles qu'ils proposent. « Le financement de cette proposition de loi est assuré par l'exonération de la taxe sur les salaires qui pèse sur les hôpitaux pour un montant de 4 milliards d'euros par an. »

Alors, Monsieur Mallot, vous leur dites quoi à ces élus qui ont élaboré cette proposition de loi après un tour de France des hôpitaux et EHPAD au cours duquel plusieurs Sénateurs du groupe CRCE ont visité plus de 150 établissements ? Que c'est trop complexe pour eux ?

Nous, nous saluons cette initiative et rappelons que nous avons demandé à nos trois sénateurs de s'opposer au concept de proximité défini par Madame Buzyn. Ce que, visiblement, ils ont oublié de faire.

le 13 Août 2019

* [L'exposé des motifs](#)

* [La proposition de loi](#)